Image not found or type unknown

Droit après une cessation d'activité

Par **mimigo**, le **24/09/2015** à **08:21**

Bonjour,
je suis femme de ménage dans une entreprise et mes patrons arrête leur entreprise au 1 janvier 2016.
Il me demande de rédiger un papier comme quoi je démissionne car il me reprenne en chèque emploi service à leur domicile . Mais je ne suis pas d'accord sur le mot démission car j'estime que cela ne vient pas de moi .
Ils m'ont dit que cela ne change rien du tout pour moi ??
Votre avis m'interresse.
Merci de me répondre car ils doivent me remettre un papier à signer d'ici une semaine
Merci

Par **P.M.**, le **24/09/2015** à **10:46**

Bonjour,
Vous n'avez surtout pas à démissionner ce qui vous priverait de toute indemnité sauf celle de congés payés et d'ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi...
C'est à l'employeur de procéder au licenciement économique en vous proposant le CSP...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés